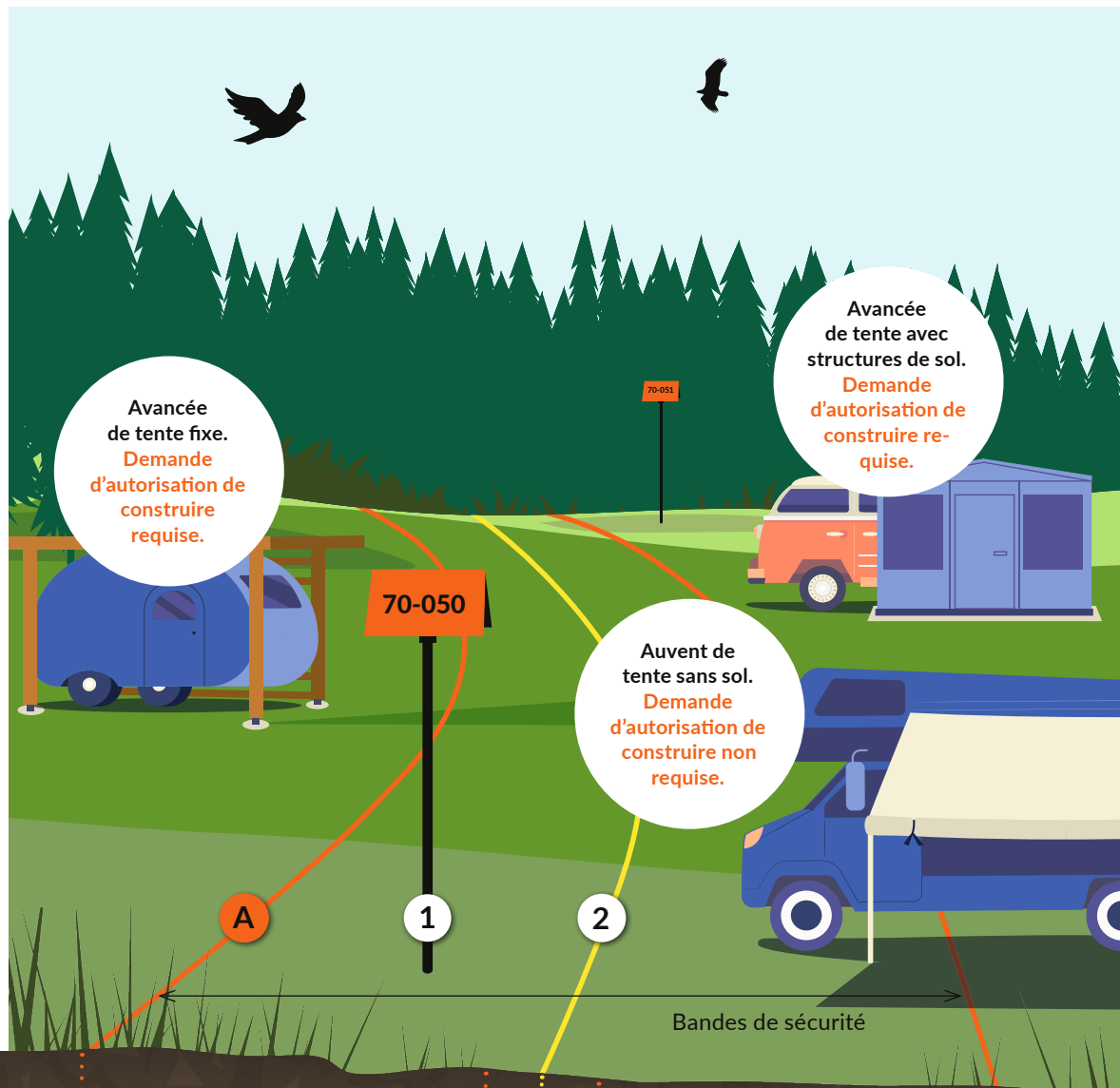


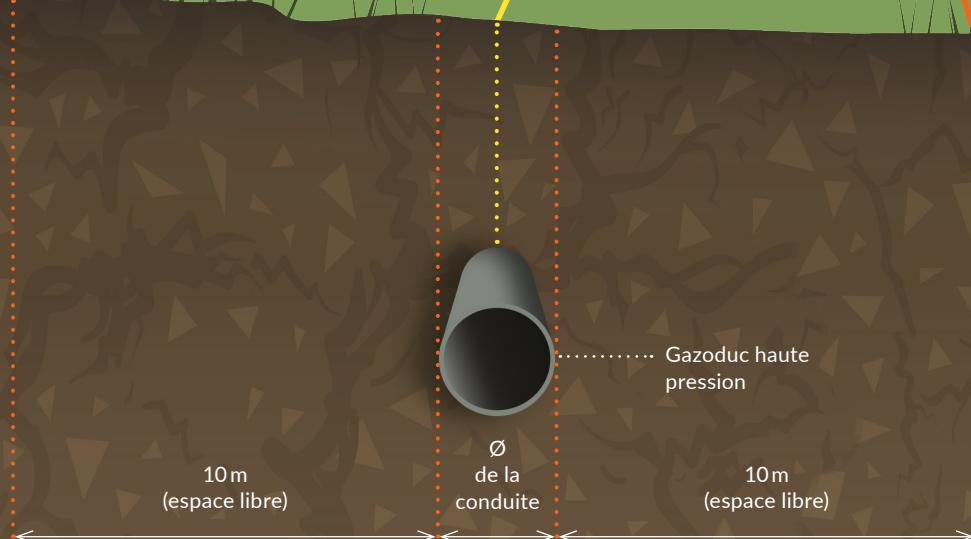
FICHE TECHNIQUE

Demandes d'autorisation de construire pour les campings



1 Balise de signalisation orange

2 Tracé du gazoduc haute pression



A

Bandes de sécurité avec autorisation obligatoire

Conformément à l'ordonnance sur les installations de transport par conduites, les projets de construction prévus dans une bande de 2×10 m (cote de passage) de part et d'autre d'un gazoduc haute pression ne sont pas interdits, mais sont soumis à autorisation et doivent être surveillés. **Observation : la demande d'autorisation de construire est gratuite pour le requérant.**

Tous les travaux de construction sont soumis à autorisation.

SWISSGAS 
SCHWEIZERISCHE AKTIENGESellschaft FÜR ERDgas
SOCIÉTÉ ANONYME SUISSE POUR LE GAZ NATUREL
SWISS COMPANY FOR NATURAL GAS LIMITED

Swissgas AG
Grütlistrasse 44
CH-8027 Zürich
Téléphone: +41 44 288 34 00
baugesuch@swissgas.ch
www.swissgas.ch